
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 octobre 2023 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Maire d'arrondissement suppléant

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA23 28 179

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 3 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

Annonces du maire d'arrondissement suppléant

Le maire d'arrondissement suppléant, monsieur Alain Wilson, débute la séance du conseil en invitant la population à consulter le nouvel exemplaire du journal automne/hiver de l'arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève qui fut distribué dernièrement.

Il fait part du succès de la première édition du *Tournoi de hockey de la diversité* qui a eu lieu le 16 septembre dernier et remercie les participants de leur présence ainsi que les organisateurs. Il félicite

particulièrement le député de Nelligan M. Monsef Deraji et le Complexe Sportif St-Raphael qui a été l'hôte de cette célébration.

Il mentionne le succès du *Déjeuner des présidents des associations et des organismes reconnus de l'arrondissement* qui s'est tenu la même journée. Plus de 20 présidents étaient sur place. Le maire suppléant exprime sa reconnaissance pour leur engagement au sein de la communauté et remercie l'équipe des loisirs d'avoir ravivé cette tradition.

Il souligne une première au Complexe Sportif Saint-Raphael, l'accueil de la Friperie de L'Île-Bizard. L'ouverture de cet espace important à la communauté a été une réussite et invite les citoyens à s'y rendre.

Également, il informe l'assemblée de la tenue d'une cérémonie de pendaison de crémaillère qui se tiendra mardi le 10 octobre dans la nouvelle Maison de la Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève.

Ensuite, il invite les citoyens à aller voir la nouvelle murale de l'artiste peintre madame Mélissa Del Pinto, citoyenne de l'arrondissement, qui a été inaugurée la semaine dernière au parc de L'Anse-aux-Rivard dans le cadre du Programme d'art mural de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, le maire suppléant fait l'annonce de plusieurs projets dont: celui de l'embellissement d'un terrain qui s'inscrit dans la volonté de protéger davantage les pollinisateurs et qui vise à mettre en valeur la flore et le boisé environnant. Ce terrain est situé à droite du boulevard Jacques-Bizard, entre la rue Cherrier et le boulevard Chevremont. Cet espace de verdure composé de mobiliers urbains sera pleinement dédié aux citoyens.

Puis, il informe d'un autre projet à plus court terme, très visible dans les rues de l'arrondissement, soit la présence de piquets de bois rouges installés un peu partout dans l'arrondissement pour signaler la plantation de nouveaux arbres.

Il poursuit en ajoutant que l'arrondissement procèdera aussi au planage et pavage de plusieurs rues du 29 septembre au 25 octobre, du lundi au vendredi. Pendant la durée des travaux, le stationnement sur rues sera interdit. Toutefois, l'accès aux résidences et aux commerces sera maintenu en tout temps. Pour plus d'informations concernant ces travaux, il réfère au site internet de l'arrondissement.

Enfin, il informe du début des travaux de construction de l'égout pluvial sur la rue Cherrier.

En guise de remerciement envers les bénévoles de l'arrondissement, le maire d'arrondissement suppléant annonce la tenue de la Fête des bénévoles le 4 novembre prochain à la Salle Pauline-Julien; il annonce la présence de l'humoriste Jeremy Demay à l'événement.

En ce qui a trait aux projets participatifs financés par la Ville de Montréal, il mentionne le dépôt des projets et indique que l'arrondissement informera les citoyens de la période de vote.

Finalement, il rappelle la procédure pour le ramassage des branches cet automne et conclut en disant quelques mots sur le tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui se tiendra le 13 octobre prochain.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 37

Monsieur William Groulx

- Demande de nettoyage du marais situé à l'est de la rue Jean-Yves; présence également d'un barrage de castor.

- Travaux de pavage des rues de l'arrondissement

Monsieur M. Rabhi

- Plainte - fosse septique dans zone inondable

Monsieur Franco De Luca

- Désire savoir pourquoi la ville tarde à réparer les nids de poule de l'arrondissement, vu les signalements hâtifs dans l'application mobile

- Demande d'élargir l'accotement de 1,5 mètre dans la courbe entre les rues Wilson et Cherrier

- Plans pour la construction de nouvelles rues dans l'arrondissement?

- Coupe d'herbes le long de la montée Wilson qui entraîne la destruction des chrysalides de monarches.

Fin : 19 h 45

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 45

La conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau dépose un inventaire des panneaux historiques entreposés à différents endroits sur le territoire de l'arrondissement en vue de leur entretien. Elle désire savoir à qui revient la responsabilité de leur entretien (Ville de Montréal (centre), l'arrondissement, la Salle Pauline-Julien ou la Société patrimoine et histoire Île-Bizard – Sainte-Geneviève).

Fin : 19 h 48

CA23 28 180

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte Geneviève du mardi 5 septembre 2023.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 5 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1239452025

CA23 28 181

Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 15 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1239452026

CA23 28 182

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et PME MTL Ouest-de-l'Île pour l'année 2023 et octroyer une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et PME MTL Ouest-de-l'Île pour l'année 2023 et octroyer une contribution financière au montant de 4739 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au frais de fonctionnement du commissariat industriel de l'organisme;

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer la convention au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1237905025

CA23 28 183

Affecter un montant de 3 300 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Le maire d'arrondissement suppléant, monsieur Alain Wilson déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'affecter un montant de 3 300 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, comme suit :

ASIB - Fête de clôture	500,00 \$
ASIB - Match historique	1 000,00 \$
Maison des jeunes de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	500,00 \$
Abovas	100,00 \$
Fonds humanitaire de la FPPM - Journée Fèves au lard 2023	700,00 \$
Paroisse Sainte-Geneviève	500,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.02 1239350032

CA23 28 184

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 août 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1^{er} au 31 août 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239452024

CA23 28 185

Radier la somme de 18 971,76 \$ et tout solde dû par Stéphanie Ansell en recouvrement des frais de démolition du 1, boulevard Mercier à l'Île Mercier, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De radier la somme de 18 971,76 \$ et tout solde dû par Stéphanie Ansell, en recouvrement des frais de démolition du 1, boulevard Mercier à l'Île Mercier et des frais d'administration, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

imputation radiation (simon): arr. Île-Bizard-Sainte-Geneviève

radiation recettes diverses: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000

montant à radier: 18 971,76 \$ en capital en plus de tout solde dû au compte 80-286930-1 exercice 2022 mod 01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1234361001

CA23 28 186

Statuer sur la recommandation du 28 juin 2023 du comité de la sécurité publique, circulation et mesures d'urgence de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à une demande déposée afin de réduire la limite de vitesse à 30 KM/H sur la Montée de l'Église entre la rue Cherrier et le boulevard Chèvremont.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accepter la recommandation du 28 juin 2023 du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève afin de réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur la montée de l'Église entre la rue Cherrier et le boulevard Chevremont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1236059001

CA23 28 187

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (CA28 0081).

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel - CA28 0081.

40.02 1239350030

CA23 28 188

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer un parement extérieur autre que celui accepté à la résolution no CA23 28 025 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 15 055, boulevard Guin Ouest correspondante au lot numéro 1 844 061 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'autorisation d'installation d'un parement extérieur autre que celui proposé à la résolution numéro CA23 28 025, de la nouvelle résidence unifamiliale isolée, située au 15 055, boulevard Guin Ouest composée du lot no 1 844 061 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

QUE le contrat avec l'entrepreneur et qu'un calendrier d'opération soient soumis avant le 10 octobre 2023;

QUE l'entrepreneur fournisse une acceptation de contrat avant le 10 octobre 2023;

QUE le calendrier d'opération soumis prévoit une terminaison des travaux pour le 1^{er} juillet 2024, pour être accepté;

QUE le calendrier de travaux soit respecté;

QUE les travaux d'installation du parement extérieur débutent d'ici le 15 novembre 2023;

QUE le permis de construction soit valide jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

Tout manquement à l'une de ces conditions entraînera une infraction passible d'amende en vertu des articles 33 et 34 du règlement CA 28 0015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1239606013

CA23 28 189

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 10, avenue des Fougères correspondante au lot numéro 4 298 358 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré, sur la propriété située à l'adresse sise au 10, avenue des Fougères correspondante au lot numéro 4 298 358 du cadastre du Québec,

Et avec les matériaux et conditions suivants:

- Pierre LAFITT ALTO de couleur gris scandinava;
- Panneau de fibrociment de couleur bleu boothbay et blanc arctic;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres ainsi que les cornières seront en aluminium de couleur blanc.
- Les portes seront en métal de couleur brun.
- Toiture en bardeau d'asphalte IKO Cambridge de couleur bleu atlantic
- Le respect du plan de protection du milieu naturel et la conservation de 26 arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1239606014

CA23 28 190

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 195, rue Saint-Joseph correspondant au lot numéro 1 843 730 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 195, rue Saint-Joseph correspondant au lot numéro 1 843 730 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1239606015

CA23 28 191

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation extérieure du bâtiment principal de la propriété située à l'adresse sise au 1058, rue Sainte-Famille correspondant au lot numéro 4 589 965 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la rénovation extérieure du bâtiment principal de la propriété située à l'adresse sise au 1058, rue Sainte-Famille correspondant au lot numéro 4 589 965 du cadastre du Québec,

Et avec les matériaux suivants:

- Panneau de fibrociment Saint-Laurent de couleur « bouleau et peuplier »;
- Les soffites et les fascias seront peinturées en couleur « Kendall Charcoal HC-166 »
- Les portes et les fenêtres seront peinturées en couleur « pierre de charbon HC-178 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1239606016

CA23 28 192

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation extérieure du bâtiment principal de la propriété située à l'adresse sise au 15848, rue du Moulin correspondant au lot numéro 1 843 712 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation extérieure du bâtiment principal de la propriété située à l'adresse sise au 15 848, rue du Moulin correspondant au lot numéro 1 843 712 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

QUE le plancher, l'escalier et les marches soient en bois;

QUE le garde-corps, les facias, soffites et les colonnes soient en aluminium blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1239606017

CA23 28 193

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur le fronton de toit du bâtiment situé au 389 rue Cherrier composé du lot 4 298 930 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'installation d'une enseigne sur le fronton de toit du bâtiment situé au 389, rue Cherrier composé du lot 4 298 930 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239606019

CA23 28 194

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation extérieure du bâtiment principal de la propriété située à l'adresse sise au 90, rue Roy correspondant au lot numéro 4 589 002 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la rénovation extérieure du bâtiment principal de la propriété située à l'adresse sise au 90, rue Roy correspondant au lot numéro 4 589 002 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1239606018

CA23 28 195

Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève CA28 0075.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De nommer monsieur Jacques Daigneault en remplacement de madame Martine Blanchet à titre de membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences pour un mandat d'un an, soit du 3 octobre 2023 au 3 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1236059002

Dépôt de documents - (août 2023)

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus du golf;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA23 28 196

Motion pour demander la réfection de la rue Paiement entre le boulevard de Pierrefonds et le boulevard Gouin dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

ATTENDU QUE la rue Paiement est une rue artérielle;

ATTENDU la localisation partagée de cette artère entre l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro et de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

ATTENDU la construction datant de 1982;

ATTENDU sa position névralgique pour donner accès au cégep Gérald-Godin et à la salle Pauline-Julien;

ATTENDU l'offre de ces grandes institutions desservant les étudiants et la population venant de la grande région de Montréal et de la Montérégie;

ATTENDU la piste cyclable d'est en ouest du boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU l'absence de pistes cyclables sécuritaires entre les deux boulevards, Gouin et de Pierrefonds;

ATTENDU la vétusté, l'inconfort ou l'absence des trottoirs entre les deux boulevards;

ATTENDU l'achalandage de véhicules automobiles, autobus et transports divers transitant ou se rendant dans le centre du village de Sainte-Geneviève;

ATTENDU l'ouverture prochaine d'un centre multisport, ouvert au public, dans l'enceinte du cégep Gérald-Godin;

ATTENDU l'intérêt et la position des autorités à encourager le transport en commun et les transports actifs, tels que la marche et le vélo,

ATTENDU les lignes d'autobus 201, 470, 68 au coin du boulevard de Pierrefonds et de la rue Paiement;

ATTENDU l'impact positif sur la diminution des gaz à effet de serre (GES) par l'utilisation des transports collectifs et actifs;

ATTENDU l'ouverture prochaine du REM au centre commercial Fairview Pointe-Claire et l'installation de stations BIXI permettant le transport actif;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu

- de demander à la Ville de Montréal de prioriser cette artère dans la planification des travaux en la modernisant selon les critères de développement durable,
- de confirmer que, conjointement, les deux arrondissements (Pierrefonds - Roxboro et L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) font front commun afin d'accélérer les travaux urgents et nécessaires sur cette artère montréalaise,
- de déposer cette motion au conseil municipal de la Ville de Montréal du 16 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA23 28 197

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 octobre 2023 à, 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement suppléant déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Alain WILSON
Maire d'arrondissement suppléant

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le mardi 7 novembre 2023.